

CALENDRIER PREVISIONNEL DES INVESTISSEMENTS

Date prévisionnelle de début des travaux : _____(jour, mois, année)

Date prévisionnelle de fin des travaux : _____(jour, mois, année)

année de réalisation des travaux	dépense prévisionnelle correspondante (€)
	_ _ _ _ _ _ _
	_ _ _ _ _ _ _
	_ _ _ _ _ _ _
	_ _ _ _ _ _ _
TOTAL des dépenses prévues	_ _ _ _ _ _ _

Les travaux doivent impérativement débuter dans le délai d'1 an suivant la notification de la subvention. Les travaux doivent être impérativement achevés dans un délai de deux ans à compter du début des travaux pour la régénération artificielle, dans un délai de quatre ans maximum pour la régénération naturelle.

RESPECT DES CRITERES D'ELIGIBILITE

DESTRUCTION D'AU MOINS 40% DU POTENTIEL FORESTIER (voir fiche d'information et d'évaluation d'impact)

Parcelles présentant des dégâts de plus de 40% provoqués par la tempête ou ayant un taux de dégâts cumulé tempête + scolytes de plus de 40% et qui ont fait l'objet d'une déclaration de coupe d'urgence pour raison sanitaire avant le 31/10/2012, et qui ont déjà fait l'objet de travaux de nettoyage préalable (financés ou pas).

OUI NON

GARANTIE DE GESTION DURABLE (cocher obligatoirement au moins une case)

Les parcelles constituant le projet, bénéficient d'une garantie ou présomption de gestion durable :

- aménagement forestier dans le cas d'une forêt relevant du Régime forestier.
 plan simple de gestion
 règlement type de gestion
 adhésion à un code de bonnes pratiques sylvicoles
 je m'engage à présenter une garantie de gestion durable dans les deux ans suivant la décision juridique d'attribution de l'aide

Numéro	Date d'expiration

LES OPERATIONS SONT-ELLES SITUEES DANS UN SITE NATURA 2000 ?

OUI NON

SI OUI, JE DECLARE QUE LES TRAVAUX SERONT CONFORMES AUX PRESCRIPTIONS DU DOCUMENT D'OBJECTIFS.

OUI NON

RESPECT DES CRITERES DE SELECTION

Les critères de sélection permettent de favoriser les peuplements initialement denses et les surfaces de parcelles sinistrées importantes.

JE SUIS INFORME DES CRITERES DE SELECTION SUIVANTS :

DENSITE DU PEUPEMENT FORESTIER AVANT IMPACT DE LA TEMPETE KLAUS ET/OU IMPACT DES DEGATS SCOLYTES SUPERIEURE A 60 TIGES / HA (voir fiche d'information et d'évaluation d'impact) :

Ne sont pris en considération que les dégâts causés par la tempête Klaus et/ou les scolytes. Les dégâts antérieurs (tempête Martin, peuplement clairsemé pour d'autres raisons) sont discriminés.

SURFACES DES PARCELLES SINISTREES SUPERIEURES A 4 HA (1 HA POUR LE PEUPLIER ET LE NOYER) :

décrites dans le paragraphe 2

La surface par projet doit être supérieure ou égale à 4 hectares pouvant combiner des itinéraires différents par élément travaillé d'au moins 1 ha d'un seul tenant. La surface minimale est abaissée à 1 ha pour le peuplier et le noyer.

INTEGRATION DANS LE PROJET DE BOISEMENT D'ACTIONS A BUT ENVIRONNEMENTAL: opérations d'amélioration à but environnemental, annexes au reboisement (maintien de bouquets, îlots ou bandes de peuplements existants, maintien de milieux humides, plantation d'essences feuillues distinctes de l'essence objectif et îlots de vieillissement ou de sénescence).

- à laisser affectés à la production et à la vocation forestière les terrains sur lesquels ont été effectués les travaux ayant justifié l'octroi de l'aide pendant 5 ans à compter de la date à laquelle intervient le paiement du solde de la subvention,
- à réaliser l'opération présentée dans ma demande conformément aux conditions techniques et financières définies par les textes, notamment l'arrêté régional en vigueur et la décision attributive d'aide,
- à faire appel le cas échéant au maître d'œuvre mentionné dans le présent formulaire pour la réalisation de mon projet,
- à remplir les obligations de résultat fixées par l'arrêté régional en vigueur, pendant une durée de 5 ans à compter du paiement du solde de la subvention,
- respecter les obligations en matière de publicité telles que décrites dans la notice de ce formulaire,
- à conserver pendant une période de 10 ans tout document permettant de vérifier la réalisation effective de l'opération : factures et relevés de compte bancaire pour des dépenses matérielles, et tableau de suivi du temps de travail pour les dépenses immatérielles, comptabilité...,
- à permettre / faciliter l'accès à ma structure aux autorités compétentes chargées des contrôles pour l'ensemble des paiements que je sollicite pendant une durée de 10 ans à compter du paiement du solde de la subvention,
- à fournir à l'autorité de gestion et/ou aux évaluateurs désignés ou autres organismes habilités à assumer des fonctions en son nom, toutes les informations nécessaires pour permettre le suivi et l'évaluation du programme, en particulier en ce qui concerne la réalisation des objectifs et des priorités spécifiés.

Je suis informé(e) qu'en cas d'irrégularité ou de non respect de mes (nos) engagements, le remboursement des sommes perçues sera exigé, majoré d'intérêts de retard et éventuellement de pénalités financières, sans préjudice des autres poursuites et sanctions prévues dans les textes en vigueur.

Je suis informé(e) que, conformément au règlement communautaire n°1306/2013 du 17 décembre 2013 et aux textes pris en son application, l'Etat est susceptible de publier une fois par an, sous forme électronique, la liste des bénéficiaires recevant une aide Feader. Dans ce cas, mon nom (ou ma raison sociale), ma commune et les montants d'aides perçus par mesure resteraient en ligne sur le site internet du Ministère en charge de l'agriculture pendant 2 ans. Ces informations pourront être traitées par les organes de l'Union Européenne et de l'Etat compétents en matière d'audit et d'enquête aux fins de la sauvegarde des intérêts financiers de l'Union. Conformément à la loi « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978, je bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations à caractère personnel me concernant.

ENGAGEMENTS SUPPLEMENTAIRES SI LE DEMANDEUR EST UN OPERATEUR, OGEC OU COOPERATIVE :

J'atteste sur l'honneur :

- avoir obtenu de la part du/des propriétaire(s) concernés l'autorisation de réaliser ces travaux sur leurs terrains,
- avoir reçu des propriétaires des terrains sur lesquels les travaux sont projetés, l'engagement écrit :
 - que les terrains seront affectés à la production forestière et conserveront leur vocation forestière pendant 5 ans à compter de la date à laquelle intervient le règlement du solde de la subvention,
 - de garantir le libre accès à la propriété aux autorités compétentes chargées des contrôles, pour l'ensemble des paiements sollicités, pendant une période de 10 ans,
 - de faire respecter les obligations en matière de publicité telles que décrites dans la notice de ce formulaire
 - qu'ils n'ont pas sollicité et ne solliciteront pas à l'avenir, pour le projet réalisé sur leur terrain, d'aide publique.

5- LISTE DES PIÈCES A JOINDRE AU DOSSIER

La fourniture exhaustive des pièces vous garantira une mise en instruction rapide de votre dossier.

Pièces	Type de demandeur concerné	Pièce jointe	Pièce déjà fournie à la DDT(M)	Sans objet
Exemplaire original du présent formulaire de demande d'aide complété et signé par le porteur du projet	Tout demandeur			
Preuve d'identité				
N° SIRET et copie d'une pièce d'identité	Tout demandeur			
Acte constitutif: copie de la publication au JO ou récépissé de déclaration en préfecture ⁽¹⁾	Associations loi 1901, AFF, ASA, ASL, Fondations			
statuts approuvés ou déposés	Associations, s'il s'agit d'une première demande de subvention auprès ou lorsqu'ils ont été modifiés depuis			
Extrait k bis ⁽¹⁾	Toutes formes sociétaires			
Preuve de propriété				
Extrait de matrice cadastrale le plus récent disponible ou attestation notariée	Tout demandeur			
Preuve de représentation légale ou de pouvoir				
Délégation de signature si nécessaire	Tout demandeur			
Pouvoir de tutelle ou curatelle	Tuteur légal ou curateur			
Accord sous seing privé	Usufruitier ou nu-propriétaire (<i>selon la qualité du demandeur</i>)			
Mandat (<i>selon modèle annexé</i>) des co-indivisaires, ou des copropriétaires ou de l'époux demandeur mais non propriétaire, ou de toutes personnes se partageant le droit de propriété, accompagné des pièces d'identité de tous les signataires	Mandataire			
Mandat des propriétaires (<i>selon modèle annexé</i>) accompagné des pièces d'identité de tous les signataires	Coopérative (OGEC)			
Décision du gérant ou CR d'Assemblée générale et pouvoir du co-gérant en cas de co-gérance	Toutes formes sociétaires			
Délibération de l'organe compétent approuvant le projet et le plan de financement	Toutes personnes publiques ou associations			
Autres pièces administratives				
Relevé d'identité bancaire avec IBAN ⁽¹⁾	Le cas échéant			
Formulaire de confirmation du respect des règles de la commande publique	Collectivités et organismes reconnus de droit public			
Liste nominative récapitulative des propriétaires dont les projets sont regroupés	Coopérative (OGEC)			
Pièces techniques				
Fiche d'information et d'évaluation d'impact	Tout demandeur			
Plan de situation au 1/25 000 daté signé	Tout demandeur			
Plan de masse cadastrale daté signé avec indication du Nord et échelle de type graphique, à une échelle permettant de présenter toutes les indications sur le projet ainsi que les références cadastrales des parcelles concernées	Tout demandeur			
Plan de masse cadastrale explicitant les différences de surfaces entre le dossier nettoyage et le dossier reconstitution. Plan daté signé avec indication du Nord et échelle de type graphique à une échelle permettant de présenter toutes les indications sur le projet ainsi que les références cadastrales des parcelles concernées	Si concerné			
Fiche assainissement (si travaux d'assainissement)	Si concerné			
Fiche descriptive du projet de diversification (si option diversification)	Si concerné			
Contours des îlots nettoyés cartographiés sous cartogip OU Déclaration de dégâts de scolytes et de coupe d'urgence, avec contours des îlots scolytés sous cartogip	Tout demandeur			
Devis descriptifs et estimatifs prévisionnels détaillés du coût des travaux par nature de (fournis par au moins 2 entreprises; si possible classés par type d'investissement)	Tous dans le cas d'un financement sur devis			
Justificatif de gestion durable (décision agrément PSG, approbation d'aménagement, ou attestation d'adhésion à RTG ou CBPS)	Tout demandeur			

👉 Des documents complémentaires peuvent être demandés après remise de votre dossier au Service Instructeur, nécessaires à l'étude du dossier dans ses différents éléments : administratifs, financiers, techniques...

Fait à _____ le _____

Signature(s) du demandeur :
(du gérant en cas de formes sociétaires, du mandataire en cas d'indivision)

Fait à _____ le _____

Nom, Prénom, Visa du maître d'œuvre